

Des projets réalisés par vous et pour vous !

La 4e édition du Budget de participation citoyenne est ouverte. Vous souhaitez faire partager vos idées ? C'est possible !



Pour cela, c'est simple, si vous êtes villeparisien et que vous avez plus de 12 ans, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la ville (QR Code) et suivre les étapes en décrivant votre projet. Que ce soit en lien avec le cadre de vie, l'environnement, l'éducation, les sports, etc ; les possibilités de sujets sont multiples. Une fois les champs remplis, soumettez votre projet. Pour les adeptes du papier, il est possible de déposer votre projet à l'hôtel de ville (au guichet unique) et à la maison des droits. Une fois les projets déposés, les critères de recevabilité seront vérifiés par la Ville qui par la suite, sera soumise aux votes des villeparisiens.

Des projets qui voient le jour

Depuis la création du BPC en 2021, le budget de participation citoyenne a vu au total 12 projets sélectionnés, dont 8 réalisés à ce jour. Le dernier en date est la construction du city stade Géo André porté par un jeune villeparisien et ses copains. Souhaitant avoir un lieu pour pouvoir faire du sport dans le quartier car « les habitants se plaignaient qu'on tire partout avec les ballons », ils ont appris qu'un budget était alloué pour permettre aux habitants de développer un projet sur le territoire. « C'était simple, on a écrit le projet, on l'a déposé sur le site de la mairie. On l'a ensuite exposé aux habitants qui l'ont sélectionné ». Toutes les idées sont les bienvenues, à deux conditions : chaque projet doit être porté sur un territoire appartenant à la ville et doit être un projet d'investissement et non de fonctionnement. Mais pour cela ne tardez pas, vous avez jusqu'au 31 octobre pour déposer votre projet.

[Déposer un projet](#)

[Aide au dépôt des projets](#)